



Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
COMPTE RENDU
Séance du mardi 25 juin 2019

Le mardi vingt-cinq juin deux mil dix-neuf à dix-huit heures, dans la salle des fêtes de Saint-Lactencin, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 14 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Mme Bonnin-Villemont Bernadette, M Lumet Thierry, M Blanchet Régis, Mme Yvernault Trotignon Michèle, M Thomas Nicolas, Mme Vioux Lucette, Mme Verken Ghislaine, M Duponchel Marc, M Yvon Philippe, M Mousset Hubert, M Mardelle Bruno, Mme Gagneron Séverine, M Biard Daniel, M Chevreton Roger, M Perrot Dominique, M Vandaele Christophe, Mme Devaux Nicole, M Gontier Bernard, Mme Tocanier Sylvie, M Thibault François Philippe, M Thura Marie-Lionel

Membres suppléants votants: Mme Batard Françoise

Titulaires absents excusés : M Villin Denis, M Dixneuf Philippe, M Boiron Patrice, M Vidal Claude, M Verdier Eric, Mme Depond Noëlle,

Titulaires absents : Mme Mauduit Evelyne, M Pivot Christophe, M Vallée Robert

Pouvoirs : deux

M Denis Villin pouvoir donné à M Nicolas Thomas

M Patrice Boiron pouvoir donné à M Christophe Vandaele

Monsieur Bruno Mardelle a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle que suite au décès de Marie-Solange Hermen, la composition du conseil communautaire a été modifiée, l'accord local existant n'était plus en conformité avec le cadre réglementaire.

Un nouvel accord dérogatoire a été validé par l'ensemble des conseils municipaux valant pour cette fin de mandat et pour 2020.

Il permet de maintenir l'esprit prévalant depuis la création de la communauté de communes en réduisant l'écart du nombre de siège entre les petites et les grandes

communes et aux communes d'Argy et de Neuillay les Bois de conserver 2 conseillers communautaires.

Le nombre des délégués composant le conseil communautaire est désormais de 30.

Le Président accueille les nouveaux conseillers élus et un tour de table est effectué permettant à chacun de se présenter.

La séance est ouverte.

PROCES VERBAL SEANCE DU 26 MARS 2019

Le procès – verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du règlement intérieur des accueils de loisirs

Le Président rappelle, aux conseillers que la mise en place du kiosque familles, permettant aux familles d'inscrire leurs enfants et de payer en ligne, rend nécessaire une mise à jour du règlement intérieur des accueils communautaires (document en annexe et tarifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la refonte du règlement intérieur suite à la mise en place du kiosque famille
- Charge le Président de le mettre en œuvre et autorise le Président à procéder aux réactualisations ponctuelles

2. Renouvellement du poste de chargé de mission projets ado

Le 24 juillet 2017, le conseil communautaire a créé un emploi en contrat à durée déterminée de un an de chargé de mission pour l'accompagnement de projets de jeunes à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le poste a été renouvelé du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019.

Plusieurs projets ont été mis en place dans le cadre de cette action et le Bureau a émis un avis favorable au renouvellement du poste qui s'inscrit dans le cadre du projet de territoire.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'emploi à durée déterminée de chargé de mission projet ados à temps complet pour une durée d'un an à compter du 01/10/2019,
- Décide que la rémunération sera fixée selon la grille d'animateur territorial
- Précise que les crédits seront inscrits aux budgets principal 2019
- Sollicite la participation financière de la CAF et de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER et toutes les aides financières possibles pour mener à bien ce projet,
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes nécessaires

3. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail et créations de postes

Compte tenu des effectifs et des nécessités de service permanentes dans les accueils de loisirs, sont proposées au conseil communautaire pour le 1^{er} septembre 2019 :

- des augmentations de la durée hebdomadaire de travail

Emploi permanent adjoint d'animation de 30h à 32h hebdomadaires annualisé

Emploi permanent adjoint d'animation de 28h à 30h hebdomadaires annualisé

Emploi permanent adjoint d'animation de 18h à 20h hebdomadaires annualisé

Emploi permanent adjoint d'animation de 13h30 à 18h hebdomadaires annualisé

Emploi permanent adjoint technique (ménage + renforts ponctuels sur accueils de loisirs) de 18h à 24h hebdomadaires

Les augmentations de temps de travail proposées correspondent à des besoins permanents actuellement compensé par le paiement d'heures complémentaires.

- des créations de postes

Emploi adjoint d'animation 22h hebdomadaires annualisé

Emploi adjoint d'animation 20h hebdomadaires annualisé

Les créations de poste correspondent à des besoins fins de contrats : CDD et contrat avenir.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les temps de travail de 4 emplois permanents à temps non complet d'adjoints d'animation et d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2019
- De créer deux postes permanents à temps non complets d'adjoints d'animation de 20h hebdomadaires annualisées et 22h hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre 2019
- Précise que les crédits seront inscrits au budget principal 2019 et suivants
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes nécessaires

4. Renouvellement de l'emploi contractuel sur le poste permanent d'attaché

Le 19 juillet 2010 le conseil communautaire a créé un poste permanent d'attaché pour exercer les fonctions de responsable administratif et financier.

Ce poste a été pourvu par voie de CDD pour une durée de un an renouvelé.

Suite au départ de l'agent, l'intégration de Buzançais et le transfert de la compétence Enfance Jeunesse, les missions du poste ont évolué sur les missions principalement de DRH.

Le poste a été pourvu par voie de mutation d'un agent titulaire en 2013, cet agent a ensuite demandé un détachement en 2015.

Le poste vacant a été pourvu par voie contractuelle d'une durée de un an renouvelée pour une durée de 3 ans terme prévisionnel du détachement de l'agent titulaire.

L'agent titulaire a mis fin à son détachement par anticipation puis a immédiatement demandé une disponibilité d'une durée de un an, cette disponibilité prend fin en octobre 2019.

Le CDD arrivant à son terme une déclaration de vacance de poste a été faite, suivie d'une procédure de recrutement les 4 personnes ayant soumis leur candidature ont été convoquée une a renoncé à se présenter.

Aucun des candidats reçus ne correspondant aux attentes, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer pour le recrutement par voie contractuel à temps complet sur les missions de DRH jusqu'au 31 octobre 2020.

Cette solution permettra au conseil communautaire issu du renouvellement des conseils municipaux de proposer un projet d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

- ACCEPTE le recrutement dudit emploi du 1^{er} juillet 2019 au 31 octobre 2020
- FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux, et précise que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire afférent à son grade, du supplément familial le cas échéant
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants
- AUTORISE M. le Président à signer les actes nécessaires.

5. Création et suppression d'un poste suite à avancement de grade

Considérant ses états de service, un agent a été proposé pour un avancement au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

La Commission Administrative Paritaire en date du 29/03/2019 a émis un avis favorable à son inscription au tableau annuel d'avancement.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité

- Accepte la création à compter du 1^{er} septembre 2019 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- Accepte la suppression à compter du 1^{er} septembre 2019 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation
- Précise que les crédits seront inscrits aux budgets principal 2019 et suivant
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes nécessaires

6. Versement d'une aide financière

Monsieur Denis Brossard a bénéficié d'une aide financière versée par le FIPHP

(Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) d'un montant de 1 180 €, cette participation a été versée à la communauté de commune collectivité employeur il convient de la reverser à l'agent bénéficiaire.

A l'unanimité le conseil communautaire autorise le versement de la somme.

7. Dépôt de la marque et du logo OSEZ RENOVER

A l'unanimité le conseil communautaire autorise le dépôt du visuel et du slogan auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, cette démarche engendre une dépense de 210 €.



8. Abondements des subventions de l'ANAH

Les abondements suivants sont approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire

Travaux d'économie d'énergie :

● CORMIER Patrice 3 rue de la Francherie Buzançais	500 €
● CAILLAULT Josiane 17 place du champ de foire Villedieu sur Indre	500 €
● SAVARD Tom 23 rue Saint Jean Buzançais	500 €
● VIARD David et ROBIN Aline 1 bois de Varail Chézelles	250 €
● BONADEI Aurélien 11 allée des jardins Chézelles	500 €
● CHANTIER Gislaine 3 rue du village Neuillay Les Bois	500 €
● GAZEAU Pierre 59 rue des Marchis Buzançais	500 €
● HARBEY Thierry 4 rue de l'église Argy	250 €
● AUDUREAU Magaret 3 Les Bruères Saint Genou	250 €
● VIGNARD Jean Christophe 2 rue des anciens d'AFN Buzançais	250 €
● AYALA Josette 121 rue des Hervaux Buzançais	250 €
● LIOT Thierry 3 bis rue Saint Lazare Buzançais	250 €
● RIO Eric 21 Touche Pasquier Buzançais	500 €
● HERNANDEZ Noëlle 13 rue des cerisiers Villedieu sur Indre	250 €
● MASSON Franck 20 rte de Rosnay Vendoeuvres	250 €
● FOUASSIER Jacques 21 rue des moranderes Saint Genou	500 €
● MORIN Marie-Thérèse - 16 cité du sapin vert - Buzançais	500 €

●	PONROY Florian – 16 rte de la chapelle – Claise – Neuillay Les Bois	500 €
●	MOULIN Antoine – 16 Chézeaneuf – Villedieu sur Indre	500 €
●	LUNET Christian – 45 av du 11 novembre - Buzançais	250 €
●	BONNEAU Bernard – 4 rte de Buzançais – Argy	500 €
●	FREMAUX Pierre – 5 rue du 8 mai - Vendoeuvres	500 €
●	COUTON Emilie – 17 rue de la gaggerie - Buzançais	250 €
	Total des abondements pour 23 projets de travaux d'économie d'énergie	9 000 €

Travaux d'adaptation du logement :

●	CASSAULT Julien 6 bis av du général Leclerc Buzançais	250 €
●	DEVAULT Daniel 4 rue du prieuré St Pierre - Buzançais	250 €
	Total des abondements pour 2 projets de travaux d'adaptation	500 €

Travaux de sortie d'insalubrité :

●	DURIS Franck- 39 rue du ruisseau Carême - Buzançais	3 000 €
●	GUERIN Elodie – 165 rue des Hervaux - Buzançais	3 000 €
	Total des abondements pour 2 projets de travaux de sortie d'insalubrité	6 000 €

	Total des abondements pour 27 projets de travaux	15 500 €
--	---	-----------------

9. Convention ORT

M Vandaele rappelle que la communauté de communes et la commune de Buzançais avaient été lauréates d'un appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres bourg ruraux en novembre 2014.

Suite à cela une convention d'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH-RU a été signée le 31 mai 2018.

Cette opération fonctionne bien, comme le démontre les abondements précédemment votés.

Il invite les conseillers à se rendre au local « Osez Rénover ! » point d'accueil situé place du marché aux légumes à Buzançais, qui a accueillis 85 usagers depuis son ouverture mi février.

Le Président donne la parole à Mme Michèle Yvernault Trotignon pour présenter ce dispositif.

L'Opération de Revitalisation de Territoire, n'est pas une opération expérimentale, contrairement à l'opération précédente de revitalisation du centre bourg ; c'est un nouveau dispositif légal créé par la loi Elan.

L'ORT vise à « une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logement, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. »

Afin de bénéficier d'un outil juridique créateur de droits et d'accompagnement renforcés, il convient de transformer la convention d'OPAH-RU en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité accepte :

- D'approuver la demande de transformation de la convention d'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH-RU en opération de revitalisation de territoire dite ORT, également assimilée à une convention d'OPAH-RU,
- D'approuver les périmètres d'intervention de l'ORT, inchangés par rapport à la précédente convention, joints en annexe,
- De demander à Monsieur le Préfet la possibilité d'intégrer d'autres communes membres volontaires lorsqu'elles en feront la demande,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

10. Auberge de Niherne crédit-bail

Les travaux de réhabilitation sont actuellement en cours, la date d'achèvement est prévue pour la première quinzaine de septembre, pour une ouverture envisagée en novembre.

Fortement investis dans ce projet, Madame et Monsieur Bonneau, restaurateurs, souhaitent devenir propriétaire à terme.

La formule du crédit-bail apparaît comme la solution juridique la mieux appropriée.

Considérant le projet de réhabilitation de l'ancienne auberge de Niherne,

Considérant le projet de création d'un restaurant dans cette auberge mené par Mr et Mme BONNEAU,

Considérant que les travaux de réhabilitation sont actuellement en cours et doivent se terminer durant la première quinzaine de Septembre pour une ouverture officielle courant Novembre,

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 (dite loi NOTRe),

Vu les nouvelles dispositions de l'article L. 1511-3 du CGCT autorisant les EPCI à conclure des crédits baux immobiliers,

Vu l'accord des différents co - financeurs (Etat, Conseil Régional et Conseil Départemental) pour signer un crédit-bail d'une durée supérieure à 10 ans,

Vu la demande des porteurs de projet de devenir à terme propriétaire des lieux compte tenu des importants travaux qu'ils réalisent à l'étage pour l'aménagement de leur habitation,

Vu l'avis de Me Laurent LUTHIER, notaire de la CDC, indiquant qu'un contrat de crédit-bail serait plus approprié que la signature d'un bail commercial assorti d'une promesse de vente à l'échéance (solution retenue initialement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le montage juridique proposé et la signature d'un contrat de crédit-bail d'une durée supérieure à 10 ans une fois que les travaux de réhabilitation seront terminés.
- Les éléments chiffrés dudit crédit-bail (montant du loyer, durée et prix de vente à l'échéance) seront déterminés dès la fin des travaux et une fois l'arrêté de subvention du Conseil Régional obtenu.
- Autorise Monsieur le Président à continuer dans ce sens le montage du dossier.

11. Redevance d'occupation du domaine public plan d'eau de Saint-Genou

Monsieur Plancq demande l'autorisation de vendre des boissons et des glaces au plan d'eau de Saint-Genou pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Mr PLANCO, sur le site de la plage du plan d'eau du 5 Juillet au 2 Septembre 2019, moyennant le versement d'une redevance de 20 €.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Madame Tocanier demande si des analyses de l'eau ont été réalisées.

Le Président répond que des analyses sont réalisées avant la période de baignade et régulièrement pendant la période estivale, l'eau est jugée de très bonne qualité, les résultats sont affichés sur le site de baignade conformément à la réglementation.

12. Tarifs

A l'unanimité le Conseil Communautaire

- Fixe les tarifs pour Zik à Tesseau :
 - Soirée du vendredi tarif inchangé 5€
 - Soirée du samedi ancien tarif 7€ nouveau tarif proposé 8€
- Dit que les autres tarifs de la saison culturelle restent inchangés :
 - La soirée de l'humour 15€
 - Les spectacles en partenariat avec Equinoxe

Tarif plein 8€

Tarif préférentiels réservés aux parents des enfants participants au spectacle 5€

Tous les spectacles sont gratuits pour les enfants de moins de 12 ans.
Toutes les autres manifestations proposées par la communauté de communes dans le cadre de la saison culturelle sont gratuites.

- Modifie la valeur des tickets de la régie :
 - Tickets orange 5€
 - Tickets bleus 8€
 - Tickets rouges 8€ jusqu'à épuisement du stock
 - Tickets jaunes 8€ jusqu'à épuisement du stock
 - Ticket verts 15€

13. Modification affectation des résultats budget développement économique et décision modificative

A l'unanimité le conseil communautaire approuve la nouvelle affectation des résultats sur le budget développement économique et la décision budgétaire modificative.

Section fonctionnement :

Recettes :

Compte 002 (excédent de résultat reporté) – 2 610,36

Compte 752 (revenus des immeubles) + 2 610,36

Section d'investissement :

Recettes :

Compte 1068 (virement de l'excédent de fonctionnement) 2 610,36

Compte 165 (caution loyers) – 2 610,36

14. Décision modificative budget ordures ménagères

A l'unanimité le conseil communautaire approuve la modification suivante.

Section investissement :

Dépenses :

Compte 13911 (amortissement subvention-Etat) + 27,00

Compte 2154 (matériel industriel) + 3 600,00

Compte 020 (dépenses imprévues) – 3 627,00

15. Renouvellement ligne de trésorerie

Le conseil communautaire est informé que dans le cadre de ses délégations, le Président a signé le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 800 000 € aux conditions suivantes :

- durée un an,
- taux sur index révisable EURIBOR 3 mois moyenné,
- périodicité de prélèvement des intérêts trimestrielle fin de mois civil,
- commission d'engagement 0,10% soit 800 €,

- marge + 1 sur une base de calcul de 365j,
- frais de dossier 0,10% soit 800 €.
- cette ligne de trésorerie prendra effet à la date de signature du contrat.

16. Indemnités de fonctions des élus

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité

- Accepte de modifier la référence à l'indice mentionné dans la délibération n° 2014/04/002 du 15/04/2014 et de mentionner une référence générique à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2019 et suivants
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes nécessaires

17. Désignation d'un représentant

Considérant que Marie-Solange Hermen avait été désignée pour représenter la communauté de communes dans plusieurs structures, il convient de désigner :

- Un délégué suppléant pour SABI 36: Monsieur Bruno Mardelle désigné à l'unanimité
- Un délégué titulaire Pays Castelroussin: Monsieur Bruno Mardelle désigné à l'unanimité
- Un membre titulaire Comité de programmation LEADER : Monsieur Bruno Mardelle désigné à l'unanimité

18. Avis pour modification du PLU de Saint-Lactencin

M Daniel Biard, maire de Saint-Lactencin fait part d'un projet privé à Tesseau et visant à la construction de logements destinés à des personnes handicapées âgées, à la création d'un arboretum et à la création d'une voie verte.

Ce projet permettrait la création d'environ 60 emplois.

Le Conseil Municipal de Saint-Lactencin a émis un avis favorable.

Un avis est demandé au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire se prononce favorablement au projet.

Il est précisé que ce projet n'entrera pas en concurrence avec un projet APHAJ destiné aux jeunes personnes handicapées.

L'ensemble des points ayant été traité la séance est levée, le Président invite les conseillers nouvellement élus à venir chercher la tablette mise à leur disposition par la communauté de communes.

Monsieur Biard, maire de Saint-Lactencin invite les conseillers à venir se rafraichir autour du verre de l'amitié.